

## Table des matières

Liste des abréviations .....	xv
Remerciements .....	xvii
Introduction .....	1

### Partie I

---

#### Influences des stéréotypes féminins et masculins dans la création des normes internationales à l'encontre du viol

<b>Section 1 : Développement chronologique des normes internationales de protection contre le viol .....</b>	<b>15</b>
<b>1. L'invisibilité du viol avant la Deuxième Guerre mondiale .....</b>	<b>16</b>
1.1 La reconnaissance du viol dans le <i>Code de Lieber</i> de 1863 .....	21
1.2 Les protections basées sur l'honneur et la famille dans les normes au tournant des XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles .....	23
<b>2. Une conception essentialiste et patriarcale des femmes suite à la Deuxième Guerre mondiale .....</b>	<b>27</b>
2.1 La garantie fondamentale de l'égalité des droits dans la <i>Charte des Nations Unies</i> de 1945 .....	28
2.2 La promotion de l'égalité des sexes par la <i>Commission de la condition de la femme</i> .....	29
2.3 La protection indifférenciée contre toute discrimination dans la <i>Déclaration universelle des droits de l'homme</i> de 1948 .....	30
2.4 Les protections basées sur le concept de l'honneur aux <i>Conventions de Genève</i> de 1949 .....	34

2.5 Les protections basées sur le concept de la dignité aux <i>Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1977</i> .....	40
<b>3. L'instrumentalisation et la différenciation des préoccupations féminines durant la Décennie des Nations Unies pour la femme, 1975-1985</b> .....	44
3.1 Les protections contre la discrimination sexiste dans la <i>Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</i> de 1979 et leur mise en œuvre par son Comité .....	49
3.2 Les protections contre les actes de torture dans la <i>Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants</i> de 1984 et leur mise en œuvre par son Comité .....	54
<b>4. L'intégration d'une perspective de genre et des violences sexospécifiques en droit international des droits de la personne des années 1990</b> .....	57
4.1 La violence faite aux femmes considérée comme une forme de discrimination fondée sur le sexe dans la <i>Recommandation générale n° 19 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</i> de 1992 .....	59
4.2 L'introduction d'une perspective de genre dans la <i>Déclaration et le Programme d'action de Vienne</i> de 1993 .....	60
4.3 L'intégration des violences sexospécifiques dans la <i>Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes</i> de 1993 .....	62
4.4 L'intégration d'une perspective de genre dans la <i>Déclaration et le Programme d'action de Beijing</i> de 1995 .....	65
4.5 Les mécanismes progressistes contre la discrimination sexospécifique dans le <i>Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</i> de 1999 .....	68
<b>5. L'évolution des travaux des Nations Unies à l'ère des années 2000 pour la condamnation du viol féminin</b> .....	72
5.1 Les Résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, relatives aux <i>femmes, la paix et la sécurité</i> .....	72
5.1.1 L'intégration d'une perspective de genre dans la <i>Résolution 1325</i> de 2000 .....	73
5.1.2 Le viol militaire considéré comme une arme de guerre dans la <i>Résolution 1820</i> de 2008 .....	77
5.1.3 La création du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence	

sexuelle dans les conflits dans la <i>Résolution 1888</i> de 2009.....	80
5.1.4 La participation des femmes dans les situations d'après-conflit et de consolidation de la paix dans la <i>Résolution 1889</i> de 2009.....	81
5.1.5 Les mécanismes d'enquête sur les violences sexuelles en période de conflits dans la <i>Résolution 1960</i> de 2010 .....	82
5.1.6 Le critère de l'égalité entre les sexes dans la <i>Résolution 2106</i> de 2013.....	83
5.1.7 L'intégration de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix dans la <i>Résolution 2122</i> de 2013...	84
5.1.8 L'évaluation des progrès à l'encontre de la violence faite aux femmes dans la <i>Résolution 2242</i> de 2015 .....	85
5.2 Les Recommandations du <i>Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes</i> .....	86
5.2.1 Les stéréotypes de genre comme cause de discrimination à l'égard des femmes dans la <i>Recommandation générale n° 25</i> de 2004.....	87
5.2.2 La distinction entre les notions d'égalité et d'équité entre les sexes dans la <i>Recommandation générale n° 28</i> de 2010.....	88
5.2.3 La participation des femmes lors de la prévention des conflits et des situations de conflit et d'après-conflit dans la <i>Recommandation générale n° 30</i> de 2013.....	90
5.2.4 L'interdiction de la violence sexuelle : une norme de droit international coutumier réitérée dans la <i>Recommandation générale n° 35</i> de 2017.....	91
<b>Section 2 : Développement chronologique des normes pénales internationales contre le viol militaire</b> .....	95
<b>1. Une timide reconnaissance du viol au sein des tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et de Tokyo durant les années 1940</b> .....	96
1.1 Le silence du procès de Nuremberg.....	97
1.2 La reconnaissance du procès de Tokyo.....	99
<b>2. La condamnation des actes de viol au sein des tribunaux <i>ad hoc</i> de l'ex-Yougoslavie et du Rwanda durant les années 1990</b> .....	101
2.1 Les statuts fondateurs des tribunaux <i>ad hoc</i> : les actes de viol constitutifs de crimes internationaux .....	103

2.2 La jurisprudence des tribunaux <i>ad hoc</i> : la condamnation des actes de viol en tant que crimes internationaux.....	107
2.2.1 Les crimes sexuels considérés comme des crimes de guerre et des crimes contre l’humanité dans <i>Le Procureur c. Tadic</i> en 1997 .....	107
2.2.2 Le viol considéré comme un acte constitutif du crime de génocide dans <i>Le Procureur c. Akayesu</i> en 1998.....	108
2.2.3 L’acte de viol assimilé à un acte de torture dans <i>Le Procureur c. Delalic et al.</i> en 1998 .....	112
2.2.4 L’acte de viol constitutif d’un crime de guerre dans <i>Le Procureur c. Furundžija</i> en 1998.....	114
2.2.5 L’acte de viol constitutif d’un crime contre l’humanité dans <i>Le Procureur c. Kunarac et al.</i> en 2001.....	116
<b>3. La criminalisation des actes de viol au sein de la Cour pénale internationale depuis la fin des années 1990.....</b>	<b>118</b>
3.1 L’intégration d’une perspective de genre et des violences sexospécifiques dans le <i>Statut de Rome</i> de la Cour pénale internationale de 1998.....	119
3.2 Les actes de viol constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l’humanité dans <i>Le procureur c. Bemba Gombo</i> de 2016.....	124

## **Partie II**

### **Conséquences des stéréotypes féminins et masculins dans l’application du droit international des conflits armés envers les victimes de viols**

<b>Section 1 : Les stéréotypes féminins relatifs au <i>sexe faible</i> et à la <i>victime passive militaire</i> .....</b>	<b>131</b>
<b>1. Les motifs justifiant les stéréotypes féminins en période de conflits armés.....</b>	<b>132</b>
<b>2. Les répercussions des stéréotypes féminins en période de conflits armés.....</b>	<b>136</b>
<b>3. Nuancer les stéréotypes féminins : lorsque les femmes prennent part aux conflits armés .....</b>	<b>138</b>
3.1 Un historique de la belligérance des femmes .....	138
3.2 L’application des normes du droit international pour les femmes responsables de crimes internationaux .....	149

3.2.1 Les normes internationales de protection.....	150
3.2.1.1 Le principe d'égalité formelle aux <i>Conventions de Genève</i> de 1949 et leurs <i>Protocoles additionnels</i> de 1977 .....	150
3.2.1.2 Les protections prévues à la <i>Convention (III) de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre</i> de 1949 .....	150
3.2.2 Les normes pénales internationales.....	152
3.2.2.1 Les femmes accusées de crimes internationaux.....	152
3.2.2.2 Les développements jurisprudentiels des tribunaux <i>ad hoc</i> concernant les actes de viol perpétrés par des femmes.....	153
3.2.2.3 Les répercussions des stéréotypes féminins en droit pénal international .....	158
 <b>Section 2 : Les stéréotypes masculins relatifs au <i>sexu fort</i> et au <i>combattant actif</i></b> .....	 163
<b>1. Les motifs justifiant les stéréotypes masculins en période de conflits armés</b> .....	164
<b>2. Les répercussions des stéréotypes masculins en période de conflits armés</b> .....	166
<b>3. Nuancer les stéréotypes masculins : lorsque les hommes sont victimes de viols en période de conflits armés</b> .....	173
3.1 Un historique des conflits au cours desquels les hommes ont été victimes de viols .....	173
3.2 L'application des normes du droit international pour les hommes victimes de viols .....	180
3.2.1 Les normes internationales de protection.....	180
3.2.1.1 La protection des hommes aux <i>Conventions de Genève</i> de 1949 et leurs <i>Protocoles additionnels</i> de 1977 .....	181
3.2.1.2 L'inclusion des viols masculins à la <i>Résolution 2106</i> de 2013 du Conseil de sécurité des Nations-Unies .....	182
3.2.1.3 Les autres reconnaissances des victimes masculines de viols en période de conflits armés au sein du droit international des droits de l'homme .....	184
3.2.2 Les normes pénales internationales.....	188
3.2.2.1 Le viol masculin et la définition du viol au sein des tribunaux <i>ad hoc</i> et de la Cour pénale internationale.....	188

3.2.2.2 Les développements jurisprudentiels des tribunaux <i>ad hoc</i> concernant les actes de viol envers les hommes .....	191
3.2.2.3 Les développements jurisprudentiels de la Cour pénale internationale concernant les actes de viol envers les hommes .....	194
<b>Conclusion</b> .....	201
<b>Bibliographie</b> .....	207